

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

COMITE 15-09

Du Vendredi 16 Octobre 2015 à 14h00

FINANCES:

- 1 Tarifs des parkings
- 2 Tarif affichage publicitaire
- 3 Tarif TV Flaine
- 4 Réduction de titres pour les loyers
- 5 Emprunt
- 6 Protocole pour la gestion de l'eau potable à Flaine
- 7 Convention de mise à disposition par la SAG de terrains pour les parkings
- 8 Convention de participation pour l'aménagement des accès du Centaure
- 9 Convention de mise à disposition du Refuge Tonneau

FONCIER:

- 10 Echange avec soulte de terrains et bâtiment entre le Conseil Départemental 74 et le SIF
- 11 Participation financière à la construction du CPI de Flaine

<u>INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES</u>

- Point d'information Finances : Réalisation pour compte de tiers, Restes A Recouvrer (RAR), Comptes « en attente »
- Tarifs des secours
- Mise en place d'une garderie périscolaire
- Organisation des transports scolaires

Approuvé par
Le Président

Patrick CHANGEREL

Le Président

PROCHAIN COMITE SYNDICAL: 6 NOVEMBRE 2015, 14H AU SIF

	NO	OMS	TEL.	FAX	MAIL	C	P	A	E	D
<u>COMITE</u>	Patrick CHANCERI Président SIF	EL Elu Arâches	06.87.25.64.85		spar-flaine@wanadoo.fr	√	V			✓
	Thierry THEVENE Vice-Président	Γ Elu Magland	06.32.78.58.28- 04.50.34.72.67-		thevenet-roch@wanadoo.fr	1	1			1
	Marc IOCHUM Maire d'Arâches-la-	Frasse	04.50.72.88.13- 06.73.67.47.36-	04.50.90.07.63	iochum.marc@orange.fr	V			√	V
	Didier VANDEBRO	DUCK Elu Arâches	06.20.93.40.74-		didiervandebrouck@yahoo.fr	√	√			✓
	Valéric SALES	Elue Arâches	06.50.83.33.83		pharmaciedeflaine@gmail.com	1			✓	1
	Delphine AVENIER	Elue Arâches	06.13.10.20.61		avenicrdclphine@yahoo.fr	1	√			√
	Guy FIMALOZ Suppléant	Elu Arâches	06.81.16.61.14		guy.fimaloz@orange.fr	✓			√	✓
	Hélène ROUX Suppléante	Elue Arâches	08.75.41.12.86- 06.23.82.73.16		helene@Inroux.com In@cafedebalme.com	√			✓	✓
	Josette CROZET	Elue Magland	04.50.34.73.23- 06.11.09.51.20-		sylvain.crozet@wanadoo.fr	✓			✓	✓
	Marc MEYNET	Elu Magland	04.50.89.02.03- 04.50.34.71.89- 06.60.64.71.89		marc.meynet.magland02@rcscau. renault.fr	√	√			√
	Jean-Luc PERRET	Elu Magland	04.50.34.73.10- 06.11.14.12.16		jlperret74@gmail.com	✓	1			1
	Carmen VIFFRAY	Elue Magland	04.50.58.37.19- 04.50.96.35.28		carmen.viffray@cabinetviffray.co m	√	✓			1
	Maurice PETIT-JEA Suppléant	N Elu Magland	04.50.34.72.59- 04.50.34.79.10- 06.85.02.12.00		maurice.petitjean2@wanadoo.fr	✓	✓			✓
1 - 11 111	Giovanna VAUTHA Suppléante	Y Eluc Magland	04.50.34.72.10- 06.70.06.81.13		vauthay.hubert@wanadoo.fr	√			✓	✓
<u>SIF</u>	Patrice BONNAZ Directeur		04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	pbonnaz@flaine.com		✓			✓
	Chantal DAUVE Directrice adjointe		04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	c.dauve@flaine.com		√			✓

C : Convoqué

P : Présent

A : Absent

E : Excusé

D : Diffusion

L'an deux mille quinze, le 16 Octobre 2015 à 14h00,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Flaine, sous la présidence de Patrick Chancerel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Didier Vandebrouck est désigné par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

RAPPORT Nº 1: TARIFS DES PARKINGS

Monsieur Le Président présente des modifications de tarifs des parkings gérés par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les tarifs proposés à partir du 01/12/2015 sont :

<u>DESIGNATION</u>	<u>TARIFS</u>			
12 Premières heures sur	3,00€			
Stationnement longue d	6,00€			
De 3h 30 à 19h 00 à 1'in	ntérieur de la Station	1h30	Gratuit	
De 19 heures à 3h 3	0 à l'intérieur de la	Les heures suivantes Si entrée à partir de 19h	9,00€/heure Gratuit	
station		Les heures suivantes	9,00€/heure	
TICKET PERDU	avec justificatif (forfai	t RM)	temps réel	
PARKINGS	sans justificatif	65,00 €		
TICKET PERDU	avec justificatif (heure	temps réel		
ZONE STATION	sans justificatif	216,00 € soit 24h à 9,00 €/h		
DÉGRADATION VOLONTAIRE	forfait barrière cassée		300,00 €	
FRAUDE	passage en force ou soulèvement de barrière		300,00 €	
TRACOL	fraude "mauvais cycle'	20,00 €		
TICKET JOURNÉE	zone station réservé aux entreprises extérieures		20,00 €	
<u>ABONNEMENTS</u>				
Support carte abonné			4,00 €	

	saison hiver parkings P2/P3/P5	230,00 €
FORFAITS	carte à décompte par tranche de 100h	17,00 € / 100 heures
	accès propriétaire garage en zone station et P2	Gratuit
	libre circulation en zone station pour la saison d'hiver 24h/24h	150,00 €
PROFESSIONNELS STATION	libre circulation en zone station pour la saison d'hiver Vend/Sam/Dim	70,00 €
STATION	forfait saison hiver parkings P2/P3/P5 - réservé aux commerçants avec "pas de porte" à Flaine à raison de 2 places maximum	75,00 €
EMPLOYES	forfait saison hiver "zone 0": parking P0 et places chainées le long du CD 106 (de -1 à -28)	50,00 €
STATION	forfait saison hiver (résidents à Flaine) places chainées le long du CD 106	75,00 €
OU RESIDENCE PRINCIPALE A	forfait saison hiver travailleurs journaliers (non- résidents à Flaine) parking P1	75,00 €
FLAINE	forfait saison hiver parking P5 (uniquement pour DSF)	75,00 €
P7	forfait mensuel parking P7	50,00 € / mois
LIVREURS	forfait saison été / hiver de 5h à 9h	20,00 €
VEHICULES PARTICULIERS	pompiers, gendarmerie, ST commune, G.I.C G.I.G: accès libre en zone station et sur les parkings	Gratuit

Monsieur Le Président propose de supprimer les places chaînées sur les parkings.

Les affectations des places de parkings se feront dans l'ordre des demandes et uniquement au pavillon d'accueil. Aucune réservation ne sera possible.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve ces tarifs et ces dispositions.

RAPPORT N° 2: TARIF AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Monsieur Le Président explique qu'il est souhaitable que des panneaux soient mis en place dans les 4 gares d'ascenseur afin que les socio-professionnels de la station puissent afficher proprement leur publicité. Cela limitera l'affichage sauvage.

Pour cela, il est proposé que le SIF pose des cadres individuels de format A3 qui seront attribués aux socio-professionnels qui en feront la demande. Ces encarts seront payants. Le prix envisagé est de 30 €/ encart / an.

Les affectations se feront dans l'ordre des demandes.

RAPPORT N° 3: TARIF TV FLAINE

Monsieur Le Président rappelle que la TV Flaine a été mise en place l'an dernier pour diffuser des informations station et des publicités. Pour la 1ère année, en phase de test, le service était gratuit pour les annonceurs.

Pour la 2^{ème} année, compte-tenu des dépenses du SIF pour maintenir la TV, le Président explique qu'il serait opportun de mettre en place un tarif pour les annonceurs.

Il propose le tarif suivant : 125 € / an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve ce tarif.

RAPPORT N° 4: REDUCTION DE TITRES POUR LOYERS

Monsieur le Président rappelle la délibération du 21 novembre 2014 sur les tarifs des loyers.

Les nouveaux tarifs votés ont été appliqués à partir du 1^{er} décembre 2014 à toutes les personnes logées par le SIF (titre de recettes envoyés mensuellement par le Trésor Public).

Or, les agents permanents logés par le SIF n'ont pas signé les nouveaux baux relatifs à ce changement de tarif et certains ont continué à payer l'ancien tarif. Le SIF, via le Trésor Public, facture donc des montants sans avoir un bail en bonne et due forme avec ces agents.

Par conséquent, ces agents ont une dette de la différence entre l'ancien montant qu'il paye toujours et le nouveau montant facturé.

Le Président précise qu'il n'est pas envisageable de faire payer le nouveau montant de loyer tant que les baux ne sont pas signés.

Pour sortir de cette situation délicate et comme suggéré par le Percepteur, le Président propose :

- de convoquer les agents concernés pour leur faire signer le nouveau bail ;
- de réduire leurs dettes en faisant une réduction de titres du montant de la différence depuis le 1^{er} décembre 2014;
 - de rembourser les agents qui ont payé les nouveaux tarifs ;
 - d'appliquer les nouveaux tarifs à ces agents dès le 1^{er} décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve cette proposition.

RAPPORT N° 5: EMPRUNT

Pour financer la fraise à neige, un emprunt a été décidé au vote du budget 2015.

Monsieur le Président présente les propositions d'emprunt (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne).

Montant : 300 000 €

Banque: Crédit Agricole

Taux : 2,20 % Durée : 15 ans

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve cette proposition.

RAPPORT N° 6 : PROTOCOLE POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE A FLAINE

Monsieur le Président présente un protocole qui a pour objectif principal de fixer pour les 20 prochaines années (horizon 2035) les modalités et principales orientations d'une gestion optimale de la ressource en eau à Flaine, prenant en compte les besoins domestiques (eau potable) et industriels (neige de culture).

Ce protocole réunit l'ensemble des acteurs de la station de Flaine, à savoir les collectivités parties prenantes : le Syndicat Intercommunal de Flaine (SIF), les communes d'Arâches et de Magland ainsi que l'opérateur du domaine skiable exploitant des remontées mécaniques, Domaine Skiable de Flaine (DSF).

Ce protocole, proposé au vu des conclusions du schéma directeur de l'eau à Flaine établi par le SIF, rappelle à la fois la priorité des décideurs locaux donnée à l'approvisionnement en eau potable de la station (qualité, diversité de la ressource), et le caractère vital, pour l'opérateur, de disposer d'un dispositif de stockage capable de satisfaire les besoins pour la neige de culture.

Il est rappelé que la bonne gestion de la ressource en eau pour la station de Flaine et la préservation des sites sensibles constituent une priorité absolue pour l'ensemble des intervenants donneurs d'ordres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide ce protocole
- Autorise le Président à le signer

RAPPORT Nº 7: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA SAG DE TERRAINS

Délibération non votée.	

RAPPORT N° 8 : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR L'AMENAGEMENT DES ACCES DU CENTAURE

Monsieur le Président expose le projet de convention entre MGM et le SIF pour participer aux frais d'aménagement de l'accès à l'immeuble « Le Centaure ».

La Société MGM s'engage à participer à hauteur de 35 000 €.

Le projet de convention est joint à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- Approuve cette convention
- Autorise le Président à la signer

DANDODENIA A CONVENIENON DE MICE A DICHOCITION DU

RAPPORT N° 9 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU REFUGE TONNEAU

Monsieur le Président explique que le Syndicat intercommunal de Flaine souhaite valoriser le patrimoine de la station de Flaine qui fut construite ex nihilo au XX^e siècle par Marcel Breuer. L'accueil du « refuge Tonneau » est l'occasion de sensibiliser à d'autres architectes majeurs de cette période et de vulgariser l'architecture du XX^e siècle plus largement à la population. Le projet d'accord de prêt est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide cet accord de prêt
- Autorise le Président à le signer
- Valide l'adhésion à l'association Le refuge TONNEAU Perriand-Jeanneret, d'un montant de 250€
- Précise que la dépense est inscrite au budget 2015

RAPPORT N° 10 : ECHANGE AVEC SOULTE DE TERRAINS ET BATIMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 ET LE SIF

Dans le cadre de l'échange de parcelles sur Flaine entre le Département 74 et le Syndicat Intercommunal de Flaine, le Président rappelle qu'une délibération a été prise le 19 octobre 2010. Celle-ci prévoyait d'échanger un terrain appartenant au SIF avec le bâtiment départemental abritant l'ancien CERD. Le SIF devait également céder au SDIS à titre gracieux la surface nécessaire à la construction du CPI (Centre de Première Intervention).

Or, le dossier a évolué et pour simplifier, le SIF souhaite céder au Département la totalité du tènement où sont implantés le CERD et le CPI. Le document d'arpentage fait apparaître une surface totale 5 619 m².

Le Département rétrocèdera ensuite au SDIS la superficie correspondante à l'implantation du CPI.

France Domaine a confirmé le 16/02/2015 son avis du 21/11/2013 dégageant une soulte au profit du Département de 90 807,50 €. Les frais notariés sont à la charge du SIF.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve cet échange
- Autorise M Le Président à signer l'acte notarié
- Précise que ces dépenses (soulte + frais de notaire) sont inscrites au budget 2015

RAPPORT Nº 11:

Pour la construction du Centre de Première Intervention (CPI) de Flaine, le SDIS avait obtenu que le Syndicat Intercommunal de Flaine participe financièrement, à hauteur de 20 % du coût HT de l'opération hors logement.

Le montant de la participation s'élève à 389 244,73 €.

Le chantier étant terminé et afin de clore ce dossier, Monsieur le Président propose au comité de régler cette somme au SDIS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve cette proposition
- Précise que cette dépense est inscrite au budget 2015

QUESTIONS DIVERSES

- Point d'information finances :

Des réunions de travail se déroulent tous les 15 jours environ avec Carmen Viffray, Jean-Luc Perret, Didier Vandebrouck, Sabrina Boulanger, Patrice Bonnaz et Chantal Dauvé, pour analyser les comptes et le budget.

Un bilan sera présenté au Comité quand tous les comptes auront été passés en revue.

Tarifs des secours :

Une réunion est prévue avec DSF et le percepteur pour évoquer les encaissements des secours sur pistes et éviter les impayés.

- Garderie:

Le sujet sera évoqué au prochain comité

- Organisation des transports scolaires :

Pas abordé

AGENDA

- Réunion de travail : finances, le 29/10/2015 à 9h00, salle de réunion du SIF
- Réunion concernant les secours sur pistes, le 05/11/2015 à 16h00, salle de réunion de la Mairie d'Arâches
- Réunion de travail : les navettes et les ascenseurs, le 13/11/2015 à 9h00, salle de réunion de la Mairie d'Arâches
- Réunion de travail : finances avec le Cabinet Stratorial, le 17/11/2015 à 09h30, salle de réunion du SIF

La date du prochain comité syndical : 6 novembre 2015 à 14h, au SIF

